



---

# Compte-Rendu

## de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2020

---

Le 14 octobre 2020, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

**Étaient Présents :** Monsieur Jean-Bernard CHERBLANC, Madame Maria CHEMARIN, Monsieur Jean-Luc BASTION, Madame Magali ER.RAFIQI, Monsieur Christophe BURLET, Madame Dominique LEFLON, Monsieur François EUGENE, Monsieur Daniel BADOIL, Monsieur Thierry VATTLET, Madame Sandrine CHENAILLES, Madame Virginie CABAUSSEL, Monsieur Sébastien MICHEL, Madame Céline MABON, Monsieur Renaud JASNOWSKI, Madame Carine LOMBARDO



Le compte rendu de la réunion du 23/09/2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents, ainsi que les délibérations s'y rapportant.

---

### **DELIBERATIONS**

→ APPROBATION DU FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DES CONTENEURS ENTERRES 2020-LIEUDIT LES HOSTELLERIES

Dans le cadre des travaux communautaires relatifs à la mise en place des conteneurs enterrés programmés en 2020, notre commune participe à hauteur de 25% de la fourniture de ces conteneurs et prend également à sa charge le montant du génie civil réalisé dans le cadre de la pose desdits conteneurs au-delà d'un forfait de 1 800€ par conteneur. La participation communale, appelée Fonds de Concours, s'élève à 9 055.14 € pour les 4 conteneurs installés en haut de montée de la Drésièrre. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

→ TRANSFERT OU NON DE LA COMPETENCE PLU(PLAN LOCAL D'URBANISME) A LA

CCPA (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE L'ARBRESLE)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « loi ALUR », notamment son article 136, instaure le transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) des communes aux intercommunalités au 1er janvier 2021.

Cette loi précise que si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, le transfert n'aura pas lieu.

En tout état de cause, le transfert se fera par contre obligatoirement au 1er janvier 2026.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, ayant transmis une information à toutes les communes membres sur le processus délibératoire à mettre en œuvre concernant la compétence en matière de PLU, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour se prononcer sur ce transfert. Monsieur Le Maire explique la volonté communautaire

de se laisser du temps pour analyser les atouts et les inconvénients relatifs à ce transfert en concertation avec toutes les communes. La proposition faite est donc de s'opposer au transfert dans un 1er temps, d'étudier le sujet sereinement et dans le cadre notamment du nouveau PLH (Programme Local de l'Habitat) en cours d'élaboration et de la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) de l'ouest Lyonnais.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, s'oppose au transfert de cette compétence à la CCPA

#### → DELEGATION AU MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'article 127 de la loi n°2015-991 du 7/08/2015 dite « loi NOTRe » portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Celui-ci permet à l'assemblée de déléguer au Maire la possibilité d'effectuer toute demande de subvention auprès de l'Etat et/ou à d'autres collectivités territoriales sans qu'il soit besoin d'une délibération spécifique du conseil municipal à chaque projet.

Il propose ainsi de lui attribuer cette délégation pendant toute la durée du mandat actuel. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

#### → DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA DEFENSE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de la Préfecture du Rhône en vue de la nomination d'un(e) correspondant(e) chargé(e) des questions de défense dans chaque commune. Thierry Vattlet propose sa candidature et à l'unanimité le conseil municipal le nomme Correspondant Défense.

## RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

### URBANISME

#### → Modification et 2 révisions du PLU :

L'enquête publique s'est terminée ce jour à 12h00, la commissaire-enquêteur tenait également sa dernière permanence ce mercredi matin et dans un mois elle transmettra son rapport à la commune. La commune a 15 jours pour répondre aux questions posées par cette dernière lors de la remise du Procès-Verbal d'enquête.

### FINANCES COMMUNALES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le département du Rhône a attribué à la commune 2 subventions :
  - Dossier Amendes de police 2020 : 35 000 € attribués suite à une demande faite pour des travaux de sécurisation/réhabilitation de la route du Biternet
  - Partenariat territorial : 18 000 € pour la réhabilitation de l'escalier « montée du Ciel »Monsieur Le Maire a remercié le département au nom des Courzerois.

### BATIMENT

- Maison du Vélair : L'étanchéité du palier a été réalisée et l'entreprise doit intervenir à nouveau pour les finitions.
- Eglise : Des devis ont été reçus pour la recherche de fuites et les travaux de réparation de ce nouveau sinistre.
- Maison du Prieuré (Dumas) : La commission va étudier divers projets pour la remise en état de ce bâtiment communal.
- Salle Louis Besson : Après la vitre cassée de la porte d'entrée du fait de vandalisme, il est constaté des fuites d'eau dans le plafond de la grande salle. Un plombier interviendra dans le courant de la semaine suivante.
- Défibrillateurs : Suite à la pose des deux derniers appareils, la commune dispose désormais de 4 défibrillateurs, installés respectivement à la Mairie-école primaire, à la salle polyvalente, à la salle Louis Besson et à l'église. Chaque Etablissement Recevant du Public (ERP) est donc équipé comme cela est exigé.

### VOIRIE

#### → TRAVAUX EN COURS :

Elargissement de la VC 11 (route de la Verrière) : les travaux sont terminés et la route est à nouveau ouverte à la circulation. Un balayage des graviers excédentaires aura lieu mi-novembre. Il s'agit là de l'aboutissement de longs et coûteux travaux qui se sont réalisés par tronçons et sur plusieurs mandats et qui permettent aujourd'hui de bénéficier d'une

voirie intéressante et structurante sur la commune.

Sentier du Vélair : l'aménagement de la partie basse du sentier sera réalisé sur le mois d'octobre.

Escalier « Montée du ciel » : La réhabilitation de cet ouvrage a été réalisé pour un montant total HT de 51 454 €. La commune a bénéficié de subventions auprès de la Région Rhône Alpes pour 15 436 €, de la CCPA pour 3 000 € et tout dernièrement par le Département du Rhône pour 18 000 €, ce qui représente une charge financière nette pour le budget communal de 15 018 €. Le projet a donc été subventionné à plus de 70%. La commune remercie les divers financeurs pour leur accompagnement.

Pigeonniers : ils seront posés dans la semaine du 19 octobre.

Eparage et curage des fossés : en cours.  
Chemins ruraux et communaux : la commission a repéré tous les chemins nécessitant un entretien, ces travaux sont programmés pour cet hiver.

Signalisation horizontale : les passages piétons du bourg et le bord du parking des boules seront repeints prochainement.

Panneaux communaux d'affichage : déplacement de celui des Verchères et également de celui des Hostelleries vers les conteneurs enterrés.

Panneau lumineux : le raccordement est en cours de réalisation par les services d'ENEDIS et la mise en route est prévue début novembre.

## **SCOLAIRE SOCIAL (HORS CCAS)**

- Intervenant musical : les interventions musique ont commencé pour les 4 classes. Une 1/2 heure par semaine pour les élèves de maternelle et 3/4 d'heure par semaine pour les élèves du primaire, tout en respectant les consignes sanitaires (port du masque, lavage des mains, désinfection à chaque utilisation des instruments de musique). Ces cours sont assurés par un étudiant en 2ème année du CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants) de Lyon, cofinancé par la commune et le Sou des Ecoles.
- Réunion du personnel périscolaire : l'effectif des élèves à la cantine et à la garderie est moins

important en ce début d'année. C'est en partie la raison de la diminution des problèmes de discipline. Ce constat est fait également pendant le temps méridien et le transport scolaire.

- Assemblée générale du Sou des Ecoles : cette réunion s'est tenue le jeudi 8 octobre en effectifs limités. L'association maintient notamment la vente des sapins et des chocolats.  
Le Conseil d'école de Courzieu est fixé au mardi 3 novembre 2020 à 18h30.  
Le Conseil d'école de la Giraudière s'est tenu le 13 octobre. Les effectifs sont en hausse d'où des problèmes de locaux à régler, notamment pour la cantine. Le principal projet qui a pu être réalisé cette année scolaire 2019/2020 a été la classe de neige en février 2020. Pour 2020/2021, l'équipe enseignante espère pouvoir maintenir les séances de piscine et les sorties au cinéma de Sain Bel. Elle oriente ses animations vers des activités pouvant avoir lieu au sein de l'école comme une animation LEGO par exemple.

## **CCAS - CENTRE COMMUNAL**

### **D'ACTION SOCIALE DE COURZIEU**

- Les sorties au Cirque Médrano les 23,24, 25 et 26 octobre sont annulées suite aux consignes sanitaires imposant sa fermeture.
- Logement d'urgence : les membres du CCAS ont vidé et nettoyé ce logement et font appel à des dons divers tels que 2 lits une place en bon état(sommier et matelas). Si vous disposez de ces équipements, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la mairie. Le CCAS vous remercie par avance.
- Resto du Cœur : ouverture de la période d'hiver le 25 novembre 2020, les inscriptions auront lieu les 17 et 19 novembre. La Baladeuse assurera les trajets le jeudi matin pour ceux qui le souhaitent.  
SIPAG :
  - Des Ateliers « bien être et soutien psychologique » sont proposés le 5 novembre. Vous trouverez toutes les informations sur le flyer en fin de compte rendu.
  - L'assistante sociale du SIPAG vient en mairie une fois par mois pour ses permanences. La prochaine permanence se tiendra le 10 novembre.
- Local CCAS : un bureau a été mis à la disposition du CCAS en mairie et est prioritairement réservé pour les permanences

et les rendez-vous. Afin de permettre aux élus et commissions communales de travailler, il sera mis en place un planning d'utilisation de cet espace.

## COMMUNICATION

- Bulletin municipal 2020 : La commission a débuté sa rédaction. N'hésitez pas à consulter régulièrement nos supports de communication tels que le site internet et la page Facebook de la commune.

## VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET LOCATION DE SALLES

- BIBLIOTHEQUE : les bénévoles vous accueillent de nouveau les lundis et mercredis de 16 à 18h et les samedis et dimanches de 10h à 12h, venez découvrir les nombreuses nouveautés pour les adultes et pour les enfants en toute sécurité sanitaire.
- Un spectacle intitulé « Dézingage » (d'après 2 nouvelles de Boris Vian) est offert par la médiathèque départementale le mercredi 11 novembre à 17h30 à la Salle Louis Besson, ouvert à tout public à partir de 10 ans.
- Concert de Cithare chinoise à l'église le samedi 24 octobre à 19h30, aucune réservation n'est nécessaire. Venez nombreux !
- JEUNESSE : Une invitation auprès des jeunes a été envoyée, suite à la soirée Pizza-Vogue, pour assister à une réunion de lancement le lundi 19 octobre à la salle Louis Besson.

## PATRIMOINE, TOURISME

- STATION DE TRAIL : en attente de devis pour le panneau d'affichage, le balisage et les tracts en vue de déposer un dossier de demande subvention.
- PARCOURS DE SANTE : le parcours a été repéré avec des fabricants. Etant donné qu'il sera assez « sportif » du fait de la configuration du terrain, il est conseillé de créer plusieurs plateformes recevant plusieurs modules d'exercices plutôt que d'étaler des modules tout au long du parcours.

- AIRE DE CAMPING CAR : il sera nécessaire de repérer les réseaux d'eau et d'assainissement pour réaliser l'étude de l'implantation dans le secteur de la salle polyvalente.

## DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ZONE DES ROCHES : une première étude a été réalisée par la CCPA pour son aménagement. Au vu du coût annoncé, Monsieur le Maire a demandé une autre approche, plus économe. La Communauté de Commune va faire travailler le bureau d'étude sur cette seconde option.
- LE COMPTOIR DU VILLAGE : une demande de mise à disposition d'un chapiteau est soumise par l'association et acceptée par l'assemblée pour leur permettre d'exercer leur activité pendant cette période de crise sanitaire, en extérieur. Le conseil municipal l'avait d'ailleurs proposé durant le confinement. Ce chapiteau restera à demeure le temps que la situation sanitaire s'améliore. Le comptoir annonce que **le commerce sera désormais ouvert le mercredi après-midi dès le 1er novembre de 16h à 19h**. Le comptoir sera donc ouvert tous les jours sauf le dimanche après-midi. Une amplitude très intéressante pour satisfaire les habitants.

## DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- CCPA : les commissions communautaires ont débuté leur 1ère réunion.
- SYDER : Information sur l'étude lancée aux Verchères avec le projet de l'enfouissement des réseaux existants. Une autre étude sera lancée avec le SYDER pour le passage de l'éclairage public en LED et la gestion de l'extinction/baisse d'intensité nocturne éventuelle dans le bourg.
- SIVOM : le permis de construire de la nouvelle station d'épuration vient d'être signé et une réunion publique avec les riverains a été tenue le 30 septembre dernier.

Fin de séance 23h15  
Prochain conseil Municipal :  
le 18 novembre 2020 à 20h30

*Le Maire*  
Jean-Bernard CHERBLANC

---

## DATES A RETENIR POUR LA VIE COMMUNALE

---

ÉVÉNEMENT	DATE	LIEU
PERMANENCE CCAS	24 OCTOBRE 2020 DE 9H A 11H	MAIRIE
PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE SIPAG	10 NOVEMBRE 2020 DE 9H30 A 12H SUR RV	MAIRIE

---

## DATES A RETENIR POUR LA VIE ASSOCIATIVE

---

ASSOCIATION	MANIFESTATION	DATE	LIEU
MAIRIE / PATRIMOINE	CONCERT CYTHARE CHINOISE	24 OCTOBRE 2020 A 19H30	EGLISE
BIBLIOTHEQUE	SPECTACLE « DÉZINGAGE »	11 NOVEMBRE 2020 A 17H30	SALLE LOUIS BESSON